

19-03-1996

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
SPLONG

Service de l'enseignement
de promotion sociale

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref. **J** / 5255003 / Dossier pédagogique 51020

OBJET : DOSSIER PEDAGOGIQUE ACBAC 1
Section : ESTHETIQUE CANINE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

Code Référence : 83310091001

Etablissement : ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE
RUE S. FOURMEUR, 1
6030 MARCHILIANNE-AU-PONT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée ci-dessous.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement
51020 S	ESTHETIQUE CANINE	83310091001	ESI
51020 U	ESTHETIQUE CANINE : TECHNIQUES DE BASE DU TOILETTAGE	83310101101	ES1P
51020 U	ESTHETIQUE CANINE : TECHNIQUES SPECIFIQUES ET APPROCHE COMMERCIALE	83310201101	ES1F
51020 U	STAGE DE LA SECTION ESTHETIQUE CANINE	83310301101	ES1T
51020 G	IMPRUVE INTEGREE DE LA SECTION ESTHETIQUE CANINE	83310001201	ES1G

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration t.f.



G. Schmit.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

Demande d'ouverture d'une section sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du .

Pouvoir organisateur : **Ville de Charleroi**.....(2)

Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française :(2)

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination (2) : ECOLE INDUSTRIELLE

Date et signature du représentant du P.O.
subventionné: (1)(2)

27/01/96

adresse complète (2): Rue Tourneur, 1
6030 Marchienne-Au-Pont

n° de matricule (2) : 5-255-003

n° de téléphone (2) 071/51-60-88



Jean-Pol DEMACQ
Echevin de l'Éducation,
de la Formation
et de l'Économie Sociale.

2. Transmis en date du(3) par le réseau :

(1) Communauté Française

(1) Provincial et communal

(1) Libre confessionnel

(1) non confessionnel

3. Intitulé de la section :

Code : (4)

833100510C1

ESTHETIQUE CANINE (2)

4. Finalités de la section : repris en annexe n°1 de .1. page(s) (2)

5. Classement de la section :

(1) enseignement secondaire inférieur

(1) enseignement secondaire supérieur

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court :(2)

Catégorie de l'enseignement supérieur de type long :(2)

6. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat d'esthétique canine (2)

7. Unités de formation constitutives de la section (ou à compléter en annexe si nécessaire) : (2)

<u>Intitulés</u>	<u>Classement de l'UF (5)</u>	<u>Code</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Date d'ouverture prévue</u>
<i>Esthétique canine : techniques de base du toilettage</i>	T/DI	833101V11C1		1/03/96
<i>Esthétique canine : techniques spécifiques et approche commerciale</i>	T/DI	833102V11C1	X	1/09/96
<i>Stage: esthétique canine</i>	T/DI	833103V11C1	X	1/09/96
<i>Epreuve intégrée : esthétique canine</i>	Q/DI	833100V12C1		1/09/96

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(3) A compléter par le secrétaire permanent

(4) Réservé à l'administration

(5) Sous la forme d'un triplet (T/Q, DI/DS, TC/TL, catégorie)

Code de la section : (4)

833100510C1

8. Modalités de capitalisation :

repris en annexe n°2 de 1 page(s) (2)

9. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

non annexe

05/08/96

A. V. Collinet

O. R

28/8/96.

A. V. Collinet

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. Collinet

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date :

12 MARS 1996

Signature :

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration

FINALITES

1.1 Finalités générales de la section

Conformément à l'article 7 du décret du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de:

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2° Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

1.2. Finalités particulières de la section

Cette section vise à former les étudiants aux pratiques de l'esthétique canine en développant les savoir-faire et les savoir-être essentiels de la fonction d'esthéticien canin ; Pour pouvoir s'installer comme indépendant, l'étudiant devra compléter sa formation pratique et technique par la section Connaissances de gestion, conformément à la législation en vigueur. La formation de l'étudiant, sur le plan pratique comportent 460 périodes de formation pratique y compris le stage.

Outre les savoir-faire et les habiletés nécessaires à la pratique du métier, l'étudiant sera formé au respect de l'animal qui lui est confié et développera vis-à-vis du client les fonctions d'accueil et de conseil.

Annexe 2
Section Esthétique canine
version du 27/01/96

MODALITES DE CAPITALISATION

UF 1

*Esthétique canine : techniques de
base du toilettage
320 périodes dont 200 de pratique
professionnelle*

UF 2

*Esthétique canine : techniques
spécifiques et approche
commerciale U.D.*

*300 périodes dont 200 de pratique
professionnelle*

UF 3

Esthétique canine - stage U.D.

60 périodes pour l'étudiant

**UF EPREUVE INTEGREE
DE LA SECTION ESTHETIQUE CANINE**
8 périodes pour l'étudiant

TOTAL DE LA SECTION POUR L'ETUDIANT : 680 périodes

Pour accéder soit à l' U.F. 2 soit à l'UF 3 , l'étudiant doit avoir réussi l' U.F. 1

- Il est recommandé que l'organisation de l' U.F. 3 soit décalée par rapport à celle de l' U.F. 2, par exemple après le premier tiers de périodes pratiques.
- Pour accéder au stage, l'étudiant doit être au moins inscrit à l' U.F.2.
- L'accès à l'épreuve intégrée proprement dite est subordonné à la réussite des U.F.2 et 3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du .

O Pouvoir organisateur : Ville de Charleroi.....(2)

O Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française :(2)

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination (2) : ECOLE INDUSTRIELLE

Date et signature du représentant du P.O. subventionné: (1)(2)

adresse complète (2): Rue Tourneur, 1
6030 Marchienne-Au-Pont

27/01/96

n° de matricule (2) : 5-255-003

n° de téléphone (2) 071/51-60-88

Jean-Pol DEMACQ
Echevin de l'Education,
de la Formation
et de l'Economie Sociale.

2. Transmis en date du :.....(3) par le réseau :

O (1) Communauté Française

X(1) Provincial et communal

O (1) Libre confessionnel

O (1) non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 933101U11E1

Esthétique canine : techniques de base du toilettage (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de .1. page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de ..1. page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :

6. Classement de l'unité de formation:

X (1) enseignement secondaire: transition (1) qualification (1)
degré: inférieur (1) supérieur(1)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique.....(2)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:.....(2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de .1.. page(s) (2)

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de .3.. page(s) (2)

9. fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de .1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de .1.. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(3) A compléter par le Secrétaire permanent

(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 8 3 3 1 0 1 V 1 1 C 1

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Eléments de cynologie	CT	B	60
Techniques et méthodes de travail de l'esthétique canine	PP	L	200
Sécurité et hygiène professionnelles	CT	B	30
2. Part d'autonomie	XXXX	P	30
Total des périodes			320

v

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

voir annexe
05/02/96
N. Velezge

O. R
29/2/96
N. Velezge

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 12 MARS 1996

Signature :

FINALITES

1.1. Finalités générales de l'unité de Formation

Conformément à l'article 7 du décret du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de:

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

1.2. Finalités particulières de l'unité de Formation

Cette unité de formation a pour but

- l'apprentissage des techniques de base de l'esthétique canine : standards de coupe adaptés aux races les plus courantes, en appliquant les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.
- le développement de compétences relationnelles positives avec la race canine.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

l'étudiant sera capable de

1. SAVOIR OBSERVER

A partir de documents iconographiques représentant diverses races canines,

- estimer à vue leur poids,
- et les classer en ordre croissant ou décroissant, sur des critères de poids, de taille et de ressemblance ;

2. SAVOIR TRAITER UNE INFORMATION

- comprendre les éléments significatifs d'une information:
- à partir d'un texte simple portant sur l'alimentation des animaux domestiques, dégager les règles essentielles d'une bonne alimentation telles que respect des proportions, des rythmes selon l'âge, etc.;
- calculer à partir de ces données, les besoins d'au moins trois chiens selon leur tailles;
- rechercher à l'aide d'un dictionnaire le sens d'un mot spécifique et en restituer le sens dans une phrase simple;
- repérer dans une notice technique, par exemple un mode d'emploi d'un produit de nettoyage, les éléments significatifs pour une utilisation adéquate;
- en restituer le sens d'une manière globale selon des critères espace -temps

3. SAVOIR S'EXPRIMER SUR SOI

- exprimer oralement ou par écrit sa propre manière d'aborder un animal inconnu
- et identifier s'il échet, ses craintes et ses comportements aberrants;

4. SAVOIR APPLIQUER DES REGLES D'HYGIENE

- reformuler les principes essentiels d'hygiène à respecter dans l'entretien d'un local
- et expliquer, dans ce domaine, les techniques et les produits courants disponibles sur le marché;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Pour les point 1 et 2 Certificat d'enseignement de base (CEB)

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA
CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Pour les cours pratiques : pas plus de quatre étudiants par table de toilettage, avec un maximum de 18 étudiants .
pour les cours techniques: aucune recommandation particulière

PROGRAMME

En fin de formation, l'étudiant sera capable :

En éléments de cynologie

Sur base de documents iconographiques et/ou textuels.

- de reconnaître les races canines les plus courantes répertoriées comme animaux domestiques;
- les différencier, d'une manière globale, sur le plan comportementale des animaux sauvages;
- et de les classer selon la catégorie définie par la FCI (Fédération Canine Internationale)
- définir ces critères de classement par des exemples positifs et négatifs ;
- de décrire, pour quatre races, les critères morphologiques idéaux (dans les grandes lignes);
- de définir pour chacun les standards esthétiques (relation race/coupe);
- de se constituer, en équipe et d'une manière autonome ensuite , des fiches techniques directement utilisables dans la pratiques de la fonction et portant sur .
 - ⇒ les principaux aspects de l'éthologie;
 - ⇒ les comportements significatifs de la race en situation de relation avec l'homme et avec d'autres animaux (moeurs, réactions , tendances caractérielles...)
 - ⇒ les modes d'alimentation
 - ⇒ les conditions de vie idéales pour l'épanouissement de l'animal
- de définir les comportements positifs à développer par l'esthécien pour une communication efficace et épanouissante avec l'animal;
- de décrire, d'une manière succincte, les motivations de l'homme dans la recherche d'un animal de compagnie;
-

Techniques et méthodes de travail de l'esthétique canine

à partir de visites guidées (salon d'esthétique canine , ou de commerces d'équipement)
et de documentation commerciale significative.

- de décrire l'équipement professionnel de base;
 - de définir les modes d'utilisation ;
 - d'en définir les critères de fiabilité, de coût (rapport qualité -prix)
 - de décrire les différentes étapes d'un toilettage complet pour chaque race étudiée.
- sur le plan pratique
- d'utiliser de façon adéquate le matériel de base : tondeuse, ciseaux, couteaux à trimmer;
 - de choisir le standard de coupe associé à la race de l'animal (quand celle-ci est précisément reconnaissable)
 - de choisir un standard de coupe courant selon des critères plus généraux pour une mise en valeur de l'animal (quand la race est indéfinissable) ou selon la demande du client;
 - de reconnaître les défauts physiques de l'animal et y adapter les standards de coupe s'il échet;
 - **d'accomplir des interventions professionnelles simples, dans le respect de l'animal**

en utilisant de manière adéquate le matériel mis à sa disposition :

- ⇒ de brosser un animal (dénouer ses poils sans le faire souffrir);
- ⇒ de réaliser une première coupe (dégrossir);
- ⇒ de déterminer si un bain est autorisé selon la race de l'animal;
- ⇒ de laver et sécher l'animal (si nécessaire);
- ⇒ de réaliser la coupe finale en respectant soit la demande du client soit en se rapprochant le plus possible du standard étant donné les défauts physiques éventuels de l'animal.

et en développant les compétences relationnelles suivantes :

- ⇒ d'adopter une attitude adéquate vis-à-vis de l'animal (le rassurer, le dominer techniques de mise en confiance
- ⇒ de maintenir l'animal avec fermeté sans agressivité;
- ⇒ de veiller à ne pas faire souffrir l'animal (curage des oreilles, des ongles);
- ⇒ de le soigner avec tout le respect nécessaire (parasitose, engelures, petites blessures .

• d'assurer l'entretien du matériel et du local

- ⇒ de choisir les techniques d'entretien du matériel de coupe, des brosses et autre petit matériel; en respectant les règles d'hygiène élémentaires
- ⇒ d'en assurer le nettoyage
- ⇒ de ranger le matériel selon des critères logiques d'utilisation : accessibilité, etc...
- ⇒ d'assurer entre les interventions un nettoyage et un rangement adéquat mais rapide
- ⇒ d'assurer un nettoyage en profondeur selon un calendrier déterminé

En sécurité et hygiène professionnelles

1. d'appliquer les règles principales d'hygiène

sur le plan du matériel et du local

- de vérifier le bon fonctionnement de celui-ci
 - d'adopter des règles de propreté courantes en utilisant les méthodes d'entretien les plus adéquates;
- par exemple : stérilisation des instruments, entretien de la table de travail, essuies ...);

sur le plan des contacts avec l'animal

- reconnaître les maladies de peau les plus fréquentes et justifier les mesures essentielles à prendre ;
- déterminer les soins préventifs à apporter et curatifs parasitose ;
- prendre les mesures nécessaires pour en éviter la propagation;
- traiter les inflammations courantes;
- appliquer les règles d'hygiène essentielles : propreté des instruments, des mains et des tissus, etc..

2. de respecter les règles de sécurité de base

d'appliquer les règles principales de sécurité notamment au niveau

de l'esthéticien

- décider l'éventuelle nécessité d'une anesthésie du chien effectuée par un vétérinaire,
- pratiquer les premiers soins en cas d'accidents;
- manipuler les instruments avec le sens des responsabilités tant par rapport à l'animal que par rapport à lui-même;
- veiller à adopter des positions de travail adaptées au corps (protection du travailleur)
- adopter les gestes simples de dressage pour obtenir un comportement instinctif de soumission de la part de l'animal (contension étudiée et adéquate, comment maintenir l'animal sans le blesser, en le respectant et en se protégeant);

du matériel et du local

- prévenir les accidents les plus courants tels que : électrocution, coupure, etc..
- connaître les personnes ressources à contacter en cas d'urgence;
- accomplir les gestes simples de maintenance de l'équipement professionnel;

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant doit être capable

- de réaliser un toiletage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Canine Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client;;
- de justifier sa méthode d'approche de l'animal
- de justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment des compétences suivantes :

sur le plan du savoir-être

- attitude et approche respectueuse de l'animal
- respect des règles de sécurité essentielles

sur le plan du savoir-faire

- technique de coupe correcte
- respect des mesures d'hygiène .
- utilisation adéquate du matériel

Annexe 6

*Esthétique canine : techniques de base du
toiletage*

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert reconnu pour ses compétences professionnelles du métier et inscrit à la Chambre des Négoces. (registre de commerce) .

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE REGIME I

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du .

- Pouvoir organisateur : **Ville de Charleroi**.....(2)
- Directeur (trice) de l'Institut pour la Communauté française :(2)

et se rapporte à l'établissement suivant :
dénomination (2) : ECOLE INDUSTRIELLE

Date et signature du représentant du P.O.
subventionné: (1)(2)
27/01/96

adresse complète (2): Rue Tourneur, 1
6030 Marchienne-Au-Pont

n° de matricule (2) : 5-255-003

n° de téléphone (2) 071/51-60-88



Jean-Pol DEMACQ
Echevin de l'Education,
de la Formation
et de l'Economie Sociale.

2. Transmis en date du(3) par le réseau :

- (1) Communauté Française
- (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
- (1) non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 8 3 3 1 0 2 V a n c a

Esthétique canine : techniques spécifiques et approche commerciale (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de .1. page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 de ..1. page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation:

(1) enseignement secondaire: transition (1) qualification (1)
degré: inférieur (1) supérieur(1)

- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique.....(2)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
Repris en annexe n° 3 de .1.. page(s) (2)

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de .3.. page(s) (2)

9. fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de .1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de .1.. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Horaire minimum:

Code de l'unité de formation: (4) 833102V1111

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
cynologie	CT	B	32
techniques et méthodes de travail de l'esthétique canine	PP	L	200
éléments de gestion d'un salon et de techniques commerciales	CT	B	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	36
Total des périodes			300

✓

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

voir annexe

05/02/96

N. Vieiloge

O. R 29/2/96

N. Vieiloge

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. Collinet

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 12 MARS 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Soit CG, CS, CT, CIPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V.
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V.
(7) 1 période = 50 minutes

FINALITES

1.1. Finalités générales de l'unité de Formation

Conformément à l'article 7 du décret du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de:

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

1.2. Finalités particulières de l'unité de Formation

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant de

- * de s'approprier les techniques et compétences nécessaires à la pratique du toilettage en tant que futur professionnel;
- * de déterminer les contraintes du métier : coût en investissement, nécessité de s'adapter aux besoins de la clientèle régionale
- * de définir, d'une manière globale, les techniques commerciales à développer.
- * de développer son sens de la responsabilité

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- de réaliser un toilettage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Canine Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client;;
- de justifier sa méthode d'approche de l'animal;
- de justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF : *Esthétique canine : techniques de base du toilettage* .

Annexe 3

*Esthétique canine : techniques
spécifiques et approche commerciale*

**RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA
CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Pour les cours pratiques : pas plus de deux étudiants par table de toilettage, avec un maximum de 18 étudiants .

pour les cours techniques: aucune recommandation particulière

PROGRAMME**En fin de formation, l'étudiant sera capable :****En cynologie**

- d'identifier, à vue, l'appartenance d'un chien à une race donnée;
- de décrire l'anatomie complète du chien, en utilisant les termes techniques adéquats, notamment au niveau de
 - * de la morphologie;
 - * de la dentition;
 - * des aplombs;
 - * de la forme des oreilles;
- de décrire ses principales caractéristiques morphologiques et comportementales
- de reconnaître les comportements aberrants, s'il échet;
- de décrire, de façon détaillée, les critères théoriques idéaux de chacun des standards (relation race/coupe);
- de différencier les maladies de la peau les plus courantes des plus spécifiques;
- et proposer des solutions adaptées (recours au vétérinaire s'il échet)
- de repérer et de décrire les défauts physiques éventuels de l'animal (relation morphologie/race/coupe);
- de décrire les éléments importants de l' étude comportementale du chien et des réactions à adopter par l'esthéticien (comportements de l'animal en milieu connu et inconnu, en la présence ou en l'absence du maître);
- d'utiliser et d'interpréter les tests de Campbell (pouvoir en communiquer les résultats au client);
- de décrire les attitudes à adopter par rapport à l'animal lors du toilettage et notamment lors de la contention.
- de décrire l'équipement professionnel et les modes d'utilisation y afférentes (trimming, au stripping et à l'effilage)

En techniques et méthodes de travail de l'esthétique canine**En simulation de problèmes à résoudre de manière autonome :**

- de gérer son temps et tenir un planning de rendez-vous;
- de gérer les contacts avec la clientèle;
- définir les règles essentielles de la déontologie;
- définir les responsabilités qui lui incombent dans l'exercice de la fonction:
 - responsabilité civile
 - responsabilité professionnelle
 - responsabilité morale
- d'acquérir les techniques professionnelles adéquates en développant ses habiletés gestuelles, relationnelles en tenant compte de critères de performance
 - d'utiliser de façon adéquate le matériel de base : tondeuse, ciseaux, couteaux à trimmer, etc.
 - de déterminer la race de l'animal (quand cela est possible);
 - d'associer la race de l'animal et le standard de coupe;
 - de brosser un animal (dénouer ses poils sans le faire souffrir);

- de réaliser une première coupe (dégrossir);
- de déterminer si un bain est autorisé selon la race de l'animal;
- de laver et sécher l'animal (si nécessaire);
- de réaliser la coupe finale en respectant soit la demande du client soit en se rapprochant le plus possible du standard étant donné les défauts physiques éventuels de l'animal.

En éléments de gestion d'un salon et de techniques commerciales

En simulation de problèmes à résoudre de manière autonome :

- de calculer le coût minimum de l'aménagement d'un local adéquat (respectant les règles commerciales élémentaires et les règles de sécurité;
- d'organiser en équipe une visite d'une entreprise d'équipement (du contact à l'organisation)
- de rechercher, en équipe, les éléments de réussite de la profession :
 - découvrir le programme de connaissances de gestion et prendre conscience des enjeux du statut d'indépendant;
 - interviewer des professionnels pour améliorer sa connaissance du métier
 - reconnaître la fiabilité d'un projet de création d'une petite entreprise dans son quartier
- de décrire les différentes techniques de vente (motivations, freins, argumentation, ...);
- de décrire les principales techniques publicitaires afin d'agencer le salon d'esthétique canine ainsi qu'éventuellement les affiches publicitaires.
- de rechercher des solutions alternatives d'emploi et libérer son imagination:
 - comme interventions spécifiques auprès des vétérinaires ou organismes de gardiennages d'animaux, les techniques d'interventions professionnelles à domicile;

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Capacités

- d'appliquer à la réalisation d'un toilettage de chiens (races les plus répandues) les techniques et les standards et ce en utilisant le matériel de base de manière optimale.
- de présenter oralement un projet d'aménagement d'un local de travail en démontrant son souci du respect des critères d'accueil de la clientèle et des règles de sécurité;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment des compétences suivantes de l'étudiant:

- sens de la correction dans ses contacts avec les animaux lors de l'approche, de la contention et de garder une relation positive tout au long du toilettage;
- utilisation du matériel de façon adéquate;
- respect des standards de la Fédération Canine Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client;
- respect des règles de sécurité et d'hygiène;

Annexe 6

*Esthétique canine : techniques spécifiques
et approche commerciale*

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert reconnu pour ses compétences professionnelles du métier et inscrit à la Chambre des Négoces. (registre de commerce) .

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis -STAGE/ Epreuve intégrée/ Application de l'art 117 du décret/ Alternance (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du .

Pouvoir organisateur : **Ville de Charleroi**.....(2)

Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française :(2)
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination (2) : ECOLE INDUSTRIELLE

Date et signature du représentant du P.O.
subventionné: (1)(2)
27/01/96

adresse complète (2): Rue Tourneur, 1
6030 Marchienne-Au-Pont

n° de matricule (2) : 5-255-003

n° de téléphone (2) 071/51-60-88


Jean-Pol DEMACQ
Echevin de l'Education,
de la Formation
et de l'Economie Sociale.

2. Transmis en date du(3) par le réseau :

(1) Communauté Française
 (1) Provincial et communal

(1) Libre confessionnel
 (1) non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 8 3 3 1 0 3 V 1 1 C 1

Stage : esthétique canine (2)

4. Finalités de l'unité de formation :

repris en annexe n°1 de .1. page(s) (2)

5. Capacités préalables requises :

repris en annexe n°2 de ..1. page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation:

(1) enseignement secondaire: transition (1) qualification (1)
degré: inférieur (1) supérieur(1)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique.....(2)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Programme du stage :

7.1. pour les étudiants :

Repris en annexe n° 3 de .1.. page(s) (2)

7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement

Repris en annexe n° 4 de .1.. page(s) (2)

8. fixation des capacités terminales

Repris en annexe n° 5 de .1.. page(s) (2)

9. Chargé(s) de cours

Repris en annexe n° 6 de .1.. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réserve à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)
933803V11C1

10.1. Etudiant : ...60 périodes (5)

10.2. Encadrement :

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes /par groupe d'élèves (1)(5)(8)
1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes par élève(7) par groupe d'élèves
Stage: esthétique canine	PP	O	20

11. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Avis favorable
29/2/96
M. Valogge*

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 12 MARS 1996

Signature :

A. Collinet
A. COLLINET
INSP. COORD.

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réserve à l'administration
(5) 1 période = 50 minutes
(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V.
(8) le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

Annexe 1

"stage - esthétique canine"

FINALITES

1.1. Finalités générales de l'unité de Formation

Conformément à l'article 7 du décret du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de:

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

1.2. Finalités particulières de l'unité de Formation

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant de

de confronter les techniques apprises en situation scolaire à celles appliquées en situation réelle;
de s'adapter à des techniques de travail différentes et à un rythme imposé ;
d'acquérir des techniques de performance
de travailler en équipe
de s'adapter à d'autres consignes et conditions de travail

Annexe 2

"stage - esthétique canine"

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- de réaliser un toilettage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Canine Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client;;
- de justifier sa méthode d'approche de l'animal
- de justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF : *Esthétique canine : techniques de base du toilettage* .

2.3. Autres conditions:

être inscrit en U.F. 2 et avoir suivi régulièrement au moins 100 périodes de cours pratique

Annexe 3

"stage - esthétique canine"

**PROGRAMME POUR
L'ETUDIANT**

Lors du stage, l'étudiant sera capable :

sur le plan des compétences professionnelles

- d'utiliser de façon adéquate le matériel : tondeuse, ciseaux, couteaux à trimmer, etc.
- de déterminer la race de l'animal (quand cela est possible);
- d'associer la race de l'animal et le standard de coupe;
- de brosser un animal (dénouer ses poils sans le faire souffrir);
- de réaliser une première coupe (dégrossir);
- de déterminer si un bain est autorisé selon la race de l'animal;
- de laver et sécher l'animal (si nécessaire);
- de réaliser la coupe finale en respectant soit la demande du client soit en se rapprochant le plus possible du standard étant donné les défauts physiques éventuels de l'animal.
 - d'adopter une attitude adéquate vis-à-vis de l'animal;
- de maintenir l'animal avec fermeté sans agressivité;
- de veiller à ne pas faire souffrir l'animal;
- de le soigner avec respect.

sur le plan des compétences relationnelles

- de s'adapter au milieu professionnel,
- de s'y intégrer et de s'organiser en fonction de ce milieu, de répondre à ses exigences
- d'adapter son comportement à la clientèle
- d'expliquer au chargé de cours les difficultés rencontrées
- de tenir un planning des travaux réalisés
- d'établir un rapport succinct d'évaluation du stage;

**PROGRAMME POUR LE PERSONNEL
CHARGE DE L'ENCADREMENT**

Le chargé de cours veillera à

- organiser le planning des stages de l'étudiant : il est recommandé
 - ⇒ que l'étudiant puisse au moins accomplir son stage dans deux endroits différents;
 - ⇒ qu'il soit associé au choix de l'endroit du stage par exemple en recherchant lui-même (en collectif ou en autonomie) les potentialités de stages dans la région.
- choisir les maîtres de stage et les lieux en fonction du respect des critères de sécurité et d'hygiène inhérents à la fonction;
- de vérifier lors de ses visites aux stagiaires, si ceux-ci fonctionnent dans de bonnes conditions de travail et s'ils accomplissent des travaux diversifiés et formatifs;
- de prodiguer ses conseils à l'étudiant dans une perspective d'évaluation formative;
- d'évaluer avec le maître de stage les compétences d'adaptabilité et de respect des consignes.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant doit être capable d'appliquer à la réalisation d'un toilettage de chiens (races les plus répandues) les techniques et les standards vus au cours et ce en utilisant le matériel de manière optimale.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment des capacités de l'apprenant à s'organiser sur le terrain en tenant compte :

* d'un point de vue général :

- de ses relations avec l'animal;
- de ses relations avec les professionnels;
- de ses relations avec la clientèle;
- de ses compétences techniques (voir ci-dessous);
- de l'auto-évaluation de son travail.

* d'un point de vue technique :

- d'utiliser le matériel de façon adéquate;
- de réaliser un toilettage le plus proche possible du standard de la Fédération Canine Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client;
- de détecter des maladies éventuelles de la peau;
- de respecter strictement les règles de sécurité et d'hygiène;
- d'adapter un toilettage aux défauts physiques éventuels de l'animal;
- de baigner (laver et sécher) correctement un animal si cela est autorisé selon sa race.

Annexe 6

"stage - esthétique canine"

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert reconnu pour ses compétences professionnelles du métier et inscrit à la Chambre des Négoces. (registre de commerce) .

3102004

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE REGIME I

DOCUMENT 8 bis -STAGE/ Epreuve intégrée/ Application de l'art 117 du décret/ Alternance (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du .

O Pouvoir organisateur : **Ville de Charleroi**.....(2)

O Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française :(2)

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination (2) : ECOLE INDUSTRIELLE

Date et signature du représentant du P.O.

subventionné: (1)(2)

27/01/96

adresse complète (2): Rue Tourneur, 1
6030 Marchienne-Au-Pont

n° de matricule (2) : 5-255-003

n° de téléphone (2) 071/51-60-88

Jean-Pol DEMACQ
Echevin de l'Education,
de la Formation
et de l'Economie Sociale.

2. Transmis en date du(3) par le réseau :

O (1) Communauté Française

X(1) Provincial et communal

O (1) Libre confessionnel

O (1) non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 833100112C1

Epreuve intégrée : esthétique canine (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de .1. page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de .1. page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation:

X (1) enseignement secondaire: transition (1) qualification (1)
degré: inférieur (1) supérieur(1)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique.....(2)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Programme du stage :

7.1. pour les étudiants : Repris en annexe n° 3 de .1.. page(s) (2)

7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement

8. fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 4 de .1.. page(s) (2)

9. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 5 de .1.. page(s) (2)

Repris en annexe n° 6 de .1.. page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'Administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)
833100V12C1

10.1. Etudiant : ..8 périodes (5)

10.2. Encadrement :

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes /par groupe d'élèves (1)(5)(8)
1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes par élève(7) par groupe d'élèves
Esthétique canine: préparation de l'épreuve intégrée:	CT	I	10
Esthétique canine : épreuve pratique	PP	O	10
:	total		20

11. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable
29/3/96
A. Collinet

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. Collinet
A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 12 MARS 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(4) Réserve à l'administration

(5) 1 période = 50 minutes

(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPP

(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V.

(8) le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

FINALITES

1.1.Finalités générales de l'unité de Formation

Conformément à l'article 7 du décret du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont de:

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

1.2. Finalités particulières de l'unité de Formation

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant de démontrer ses compétences essentielles de la fonction d'esthécien canin c'est-à-dire sa capacité à intégrer les savoir, savoir-faire et savoir-être, développés au cours de la formation..

Annexe 2
"épreuve intégrée - esthétique canine"

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Néant

PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

Travail écrit

L'étudiant fournira un travail écrit d'au moins 10 pages où il fera la preuve de sa capacité à développer tous les aspects d'une problématique professionnelle:

- ⇒ étude approfondie d'un standard
- ⇒ un problème de toilettage
- ⇒ une étude portant sur les besoins de la clientèle
- ⇒ etc...

Il est souhaitable que l'étudiant montre sa capacité à utiliser des moyens différents pour exprimer sa conception, moyens tels que photographies, schémas, montage diapositives, etc

Travail pratique

Mis en situation pratique, l'étudiant devra en toute autonomie préparer le matériel dont il aura besoin pour présenter l'épreuve pratique.

**PROGRAMME POUR LE PERSONNEL
CHARGE DE L'ENCADREMENT**

La supervision du travail écrit devra essentiellement porter sur la mise en évidence des compétences de communication.

Le chargé de cours veillera à ce que l'orthographe soit correcte mais cet aspect ne devra pas être l'objet de l'évaluation.

le chargé de cours veillera à mettre l'étudiant dans les conditions optimale pour présenter l'épreuve et organisera, si possible une première rencontre avec les membres du jury : les étudiants seront informés des critères d'évaluation de l'épreuve.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour l'épreuve pratique

L'étudiant doit être capable

- *d'appliquer à la réalisation d'un toilettage de chiens (races les plus répandues) les techniques et les standards et ce en utilisant le matériel de base de manière optimale.*

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment des compétences suivantes :

sur le plan du savoir-être

- attitude et approche respectueuse de l'animal
- respect des règles de sécurité essentielles

sur le plan du savoir-faire

- technique de coupe correcte
- respect des mesures d'hygiène .
- utilisation adéquate du matériel

Pour l'épreuve orale

L'étudiant doit être capable

- de présenter oralement la recherche qu'il a menée
- de justifier son approche de la problématique choisie
- de justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment des compétences suivantes :

sur le plan du savoir-être

- attitude positive en communication orale

sur le plan du savoir-faire

- utilisation judicieuse des termes techniques

Annexe 6

"épreuve intégrée - esthétique canine"

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert reconnu pour ses compétences professionnelles du métier et inscrit à la Chambre des Négoces. (registre de commerce) .

51020 S ESTHETIQUE CANINE

INTRODUIT PAR:

5.255.003 ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE
6.030 MARCHIENNE-AU-PONT

REMARQUES

Intitulés des UF:

A revoir, il y a divergence entre le 8 Ter et les UF:

→ Stage: Esthétique canine

→ Epreuve intégrée: Esthétique canine

Il faut revoir les intitulés des UF repris dans le 8 Ter ainsi que les intitulés des 8 Bis, voir également le 8 Bis de l'UF 1, et enlever les points de suspension.

Stage:

Revoir le point 10.2 du 8 Bis - dénomination des cours, ainsi que le classement et le code U

→ Stage: Esthétique canine PP 0

Epreuve intégrée:

Revoir le point 10.2 du 8 Bis - dénomination des cours

→ Esthétique canine: encadrement

Ne faudrait-il pas prévoir également un encadrement en PP, car si, il y a un encadrement lors de la préparation de l'E.I il y en a aussi lors du passage de l'E.I et celle-ci comprend de la pratique professionnelle.

Revoir la fixation des capacités terminales, celles-ci correspondent aux capacités terminales de l'UF "Esthétique canine: techniques de base du toilettage" or c'est l'UF "Esthétique canine: techniques spécifiques et approche commerciale qui est déclarée comme UF déterminante de la section!

N VIELVOYE

16.02.96

